

GUIDE D'INITIATION À LA RECHERCHE JURIDIQUE

LA DOCTRINE

préparé par

Andrew Melvin

révisé par

Jeanne Maddix

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT MICHEL-BASTARACHE

Juin 2008

TABLE DES MATIÈRES

La doctrine

Introduction.....	3
Les dictionnaires juridiques.....	4
Les dictionnaires juridiques bilingues.....	5
<i>Words & Phrases</i>	6
Les dictionnaires généraux.....	7
Les encyclopédies juridiques.....	8
• <i>The Canadian Encyclopedic Digest (CED)</i>	8
• <i>The Canadian Encyclopedic Digest (Ontario)</i>	10
• <i>Halsbury's Laws of England</i>	12
• <i>Corpus Juris Secundum</i>	14
Les monographies.....	17
Éloize.....	17
La classification de la <i>Library of Congress</i>	17
Les périodiques.....	20
L' <i>Index à la documentation juridique au Canada (IDJC)</i>	23

LA DOCTRINE

Introduction

Le présent guide d'initiation à la recherche juridique a été créé à l'intention des étudiantes et étudiants. Il n'est pas exhaustif; ce n'est qu'un point de départ.

Le présent document effectue un survol d'une des trois catégories de ressources : la doctrine. La doctrine comprend les dictionnaires et les encyclopédies juridiques, des outils comme le *Canadian Abridgment*, les monographies et les périodiques. Deux autres documents traitent de la jurisprudence et de la législation.

La recherche juridique commence par l'examen des faits en litige, ce qui facilite la formulation de plusieurs questions. Il s'agit alors de décider quelles questions sont importantes et de trouver les réponses à ces questions¹. Une bonne approche à la recherche juridique consiste à commencer par fouiller dans la doctrine pour bien comprendre les questions en litige. On peut ainsi trouver des renseignements généraux, constater l'état du droit et trouver quelles sources primaires (jurisprudence et/ou législation) il faut consulter pour obtenir des renseignements plus concrets et précis. Les sources primaires du droit nous permettent de faire les analogies ou les distinctions qui s'appliquent.

Avant de commencer à rédiger un travail, il faut établir une bibliographie des sources qui peuvent être utiles et déterminer leur utilité. Il est du devoir de l'avocat ou de l'avocate d'effectuer une recherche exhaustive².

Le présent guide porte uniquement sur la recherche juridique au moyen des recueils papier. Des séances de formation sur les bases de données sont offertes par le personnel de la bibliothèque ainsi que par les entreprises qui les produisent. La consultation de ces deux types de ressources (ressources papier et ressources électroniques) est nécessaire lors de la réalisation de travaux, car il y a aujourd'hui des sources qui n'existent qu'en version électronique. Par exemple, la version officielle des lois du Nouveau-Brunswick n'est plus publiée sur papier : la version officielle est la version électronique.

Pour obtenir plus de renseignements sur la recherche juridique, consultez les ouvrages *Introduction générale à la common law* de Donald Poirier et Anne-Françoise Debruche et *Legal Writing and Research Manual* de Michael J. Iosipescu et Philip W. Whitehead.

¹ Michael J. Iosipescu et Philip W. Whitehead, *Legal Writing and Research Manual*, 6^e éd., Markham, LexisNexis Butterworths, 2004 à la p. 4 [Iosipescu, *Legal*].

² Donald Poirier et Anne-Françoise Debruche, *Introduction générale à la common law*, 3^e éd., Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2005 à la p. 488 [Poirier, *Introduction*].

Les dictionnaires juridiques

Les dictionnaires juridiques donnent les définitions des termes juridiques (exemple 1) et le sens juridique des termes généraux (exemple 2).

Exemple 1

TORTFEASOR. var. **TORT-FEASOR.** n. 1. A wrongdoer. 2. A party who commits a tort. 3. A person whose wrongful act, neglect, or default has caused the death, or contributed to the cause of death, of the deceased and who, if death had not ensued, would be liable to him for damages, and includes a person who would have been liable vicariously or otherwise for such damages. Fatal Accidents acts. See *JOINT ~S SEVERAL ~S*³.

Exemple 2

hired gun. Slang. 1. An expert witness who testifies favourably for the party paying his or her fee, often because of the financial relationship rather than because of the facts. 2. A lawyer who stops at nothing to accomplish the clients goals, regardless of the moral consequences⁴.

Les dictionnaires se trouvent dans la section de référence au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de droit Michel-Bastarache (BDMB). La BDMB compte une variété de dictionnaires généraux, bilingues et spécialisés (p. ex. des dictionnaires médicaux ou scientifiques).

Le *Vocabulaire de la common law* et la banque de terminologie électronique *Juriterm* du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) de l'Université de Moncton sont également disponibles à la BDMB. Ces deux outils donnent accès à des termes juridiques précis en anglais ou en français selon le type de recherche effectué. Le *Juridictionnaire*, également publié par le CTTJ, est un dictionnaire de difficultés et de ressources du français juridique.

Un autre outil qui sert à trouver le sens des mots est la série *Words & Phrases*. Cet outil, qui fait partie du *Canadian Abridgment*, vous permet de trouver de quelle façon les tribunaux canadiens ont interprété certains termes et certaines locutions⁵.

Fonction : Donner la définition d'un terme ou d'une locution.

Emplacement : Dans la section de référence au rez-de-chaussée de la BDMB, à la Réserve et dans la section du *Canadian Abridgment*.

Cotes des exemplaires

Canada

Jacques Picotte, *Juridictionnaire*, Moncton, École de droit (Université de Moncton), 1991. K 50 P52 1991 Réf. v. 1-3

³ *The Dictionary of Canadian Law*, 3^e éd., s.v. «tortfeasor».

⁴ *Black's Law Dictionary*, 8^e éd., s.v. «hired gun».

⁵ Iosipescu, «*Legal*», *supra* note 1 à la p. 87.

Daphne A. Dukelow, *The Dictionary of Canadian Law*, 3^e éd., Scarborough, Thomson Carswell, 2004.
KE 183 D95 2004 Réf.

John A. Yogis, *Canadian Law Dictionary*, 5^e éd., Hauppauge, Barron's Education Series, 2003.
KE 183 Y63 2003 Réf.

Royaume-Uni

William Allen Jowitt et Clifford Walsh, *Jowitt's Dictionary of English Law*, 2^e éd., Londres, Sweet & Maxwell, 1977.
KD 313 J87 1977 Réf. v. 1-2

Herbert Newman Mozley, *Mozley and Whiteley's Law Dictionary*, 12^e éd., Londres, Butterworths, 2001.
KD 313 M6 2001 Réf.

États-Unis

Henry Campbell Black, *Black's Law Dictionary*, 8^e éd., St. Paul (MN), West Group, 2004.
KF 156 B53 2004 Réf.

Les dictionnaires juridiques bilingues

Fonction : Donner l'équivalent d'un terme juridique dans une autre langue.

Emplacement : Dans la section de référence au rez-de-chaussée de la BDMB.

Cotes des exemplaires

Vocabulaire de la common law :

- Droit des biens - Procédure civile (KE 454 V6 Réf. v. 1)
- Droit des fiducies (KE 454 V6 Réf. v. 2)
- Procédure civile - Preuve (KE 454 V6 Réf. v. 3)
- Délits civils (KE 454 V6 2002 Réf. v. 4)
- Contrats (KE 454 V6 Réf. v. 5)
- Droit maritime commercial (KE 454 V6 Réf. v. 6)

Juriterm (Disponible sur CD-ROM et sur les ordinateurs à la BDMB)

Hubert Reid, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2004.
KE 183 R45 2004 Réf.

Henry Saint Dahl, *Dahl's Law Dictionary / Dictionnaire juridique Dahl*, 2^e éd., Buffalo (NY), Hein, 2001.
K 52 F7 D35 2001 Réf.

Words & Phrases

Fonction : Donner le sens de termes ou de locutions définis par les tribunaux canadiens.

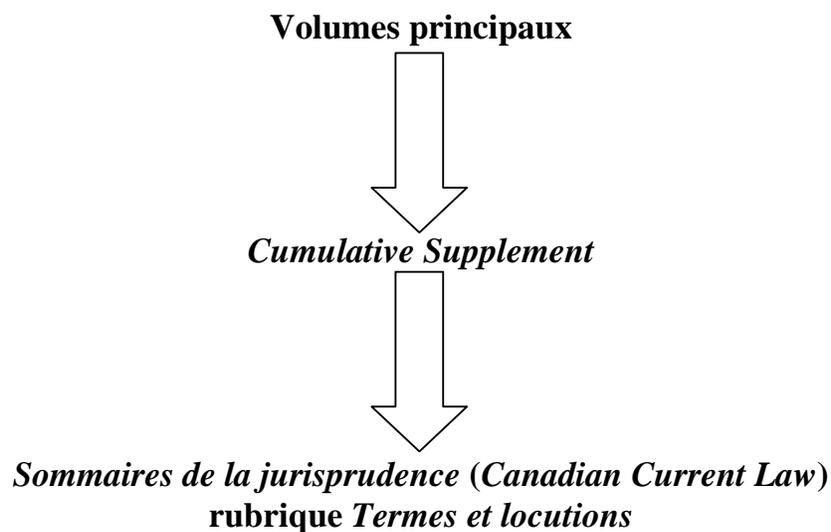
Emplacement : La série *Words & Phrases* se trouve sur les demi-rayons au rez-de-chaussée, juste avant le *Canadian Abridgment*.

Cotes des exemplaires

Words & Phrases :

- A-B (KE 183 W67 1993 Réf. v. 1)
- C (KE 183 W67 1993 Réf. v. 2)
- D-E (KE 183 W67 1993 Réf. v. 3)
- F-I (KE 183 W67 1993 Réf. v. 4)
- J-N (KE 183 W67 1993 Réf. v. 5)
- O-Q (KE 183 W67 1993 Réf. v. 6)
- R-S (KE 183 W67 1993 Réf. v. 7)
- T-Z (KE 183 W67 1993 Réf. v. 8)

Les étapes de la recherche sont les suivantes :



1. Cherchez les termes par ordre alphabétique.
2. Faites la même recherche dans le *Cumulative Supplement* qui accompagne le volume principal pour voir s'il y a des renseignements plus récents.
3. Faites la même recherche dans les volumes des *Sommaires de la jurisprudence* rubrique *Termes et locutions* pour trouver les renseignements les plus récents. Les *Sommaires de la jurisprudence* sont une publication mensuelle; il faut donc chercher le terme ou la locution dans chaque volume depuis la date indiquée dans le *Cumulative Supplement*.

Les dictionnaires généraux

Les dictionnaires généraux peuvent également être utiles à la recherche juridique. La liste suivante est une sélection de dictionnaires qui se trouvent à la BDMB.

Dictionnaires français

Le Nouveau Petit Robert, Nouvelle éd., par Paul Robert, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2004.
PC 2625 R6 2004 Réf.

Paul Robert, *Le Grand Robert de la langue française*, 2^e éd., Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001.

PC 2625 R66 2001 Réf. v. 1-6

Marie-Éva de Villers, *Multidictionnaire de la langue française*, 4^e éd., Montréal, Québec/Amérique, 2003.

PC 2625 V54 2003 Réf.

Dictionnaire du français plus, Montréal, CEC, 1988.

PC 2625 D52 1988 Réf.

Dictionnaires anglais

Canadian Oxford Dictionary, 2^e éd., par Katherine Barber, Don Mills, Oxford University Press, 2004.

PE 3235 C36 2004 Réf.

Merriam-Webster's Collegiate Dictionary, 11^e éd., Springfield (MA), Merriam-Webster, 2003.

PE 1628 W4 M4 2003 Réf.

William Little, H.W. Fowler et Jessie Coulson, *The Shorter Oxford English Dictionary on Historical Principles*, Oxford, Clarendon Press, 1977.

PE 1625 L53 1977 Réf. v. 1-2

Dictionnaires bilingues

Harrap's Shorter Dictionary: anglais-français/français-anglais, 7^e éd., par Georges Pilard et Anna Stevenson, Edinburgh, Harrap, 2004.

PC 2640 H33 2004 Réf.

René Meertens, *Guide anglais-français de la traduction*, Paris, Top éditions, 1999.

PE 1498 M495 1999 Réf.

Larousse French-English, English-French Dictionary, Nouvelle éd., Boston, Houghton Mifflin, 2003.

AG 25 L52 2003 Réf.

Robert-Collins dictionnaire français-anglais, anglais-français, Nouvelle éd., Londres, Collins, 1987.

PC 2640 R6 1987 Réf.

Les encyclopédies juridiques

Les encyclopédies juridiques sont très utiles à la recherche. Elles donnent l'état du droit dans un ressort sans le commenter ou le critiquer⁶. Elles peuvent donner une vue d'ensemble d'un sujet; c'est donc un bon point de départ. Les encyclopédies juridiques indiquent les sources primaires, ce qui n'est pas nécessairement le cas d'autres types d'ouvrages qui englobent plusieurs ressorts. Très actuelles, elles peuvent traiter de questions très précises que vous ne trouveriez pas nécessairement dans d'autres ouvrages⁷. Les encyclopédies ne donnent pas simplement le sens des termes ou des locutions comme le font les dictionnaires. Elles décrivent l'état du droit.

The Canadian Encyclopedic Digest (CED)

Fonction : Donner des renseignements généraux sur le droit canadien.

The Canadian Encyclopedic Digest est la seule encyclopédie juridique canadienne. Elle est publiée en deux séries : *Western* (version de l'Ouest, volumes bruns) et *Ontario* (version ontarienne, volumes verts). Ces deux séries sont semblables, mais les volumes de l'Ouest traitent les lois de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba tandis que les volumes ontariens traitent les lois de l'Ontario et les lois fédérales⁸. Pour les provinces de l'Atlantique, il est préférable d'utiliser la version ontarienne. Une note de bas de page se rapporte à chaque paragraphe du *CED*. Ces notes de bas de page indiquent où trouver les sources primaires qui se rapportent au contenu du paragraphe⁹.

Emplacement : Les deux séries du *Canadian Encyclopedic Digest* se trouvent sur les demi-rayons au rez-de-chaussée, à la suite du *Canadian Abridgment*.

Cotes des exemplaires

The Canadian Encyclopedic Digest (Ontario)

- Volumes principaux : KEO 142 C36 1973 Réf. v. 1 – 34
- *Index* : KEO 142 C36 1973 Index Réf.
- *Research Guide and Key* : KEO 142 C3622 1985 Réf.

The Canadian Encyclopedic Digest (Western) *Abonnement annulé en 2004*

- Volumes principaux : KE 173 C4 1979 Réf. v. 1 – 35
- *Key : Tables of Contents, Statutes, Rules, Regulations and Index*: KE 173 C43 1989 Réf.

*Le contenu à jour de la version de l'Ouest du *CED* est disponible en ligne sur le site web de *WestlaweCarswell*.

⁶ Poirier, *Introduction*, supra note 2 à la p. 494.

⁷ Catherine P. Best, *Encyclopedias*, (été 2007), en ligne : Best Guide to Canadian Legal Research <<http://legalresearch.org/docs/process07.html#Encyclopedias>> [Best, «Best»].

⁸ Iosipescu, «*Legal*», supra note 1 à la p. 75.

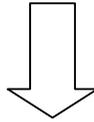
⁹ Susan Barker, *Introduction to Legal Research and Citation*, (été 2007), en ligne : Bora Laskin Law Library, Guides to Legal Research <<http://www.law-lib.utoronto.ca/Resguide/chapt4a.htm#4.3%20Legal%20Encyclopedias>> [Barker, «*Introduction to Legal*»].

Les étapes de la recherche

Il y a trois façons d'effectuer une recherche dans le *CED* : par sujet, par loi et par règlement. Ces trois types de recherche peuvent donner les mêmes résultats, mais le point de départ est différent. La démarche et les exemples qui suivent sont fondés sur le *CED* (Ontario).

1.1) Par sujet

Contents Key du Research Guide and Key
(ou titre imprimé sur le dos des volumes)



Titre dans le volume

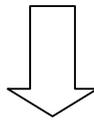
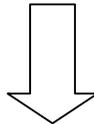


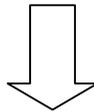
Table des matières du titre



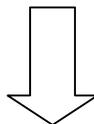
Paragraphe dans le volume

1.2) Par sujet

Index



Sous-rubrique avec référence précise



Paragraphe dans le volume

The Canadian Encyclopedic Digest (Ontario)

Si vous connaissez le domaine ou le sujet dont vous voulez traiter, vous pouvez faire une recherche rapide dans le *Contents Key* du *Research Guide and Key* ou consulter les titres (sujets) imprimés sur le dos des volumes.

Pour effectuer une recherche par sujet plus précise, consultez l'*Index*. L'*Index* donne les titres, les rubriques et les sous-rubriques et donne les références précises aux sous-rubriques.

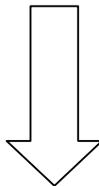
Exemples

a) Prenons l'extradition comme exemple de recherche. Le titre est imprimé sur le dos du volume 12. On le trouve également dans le *Contents Key* : « 61. Extradition [...] 12 ». Cela signifie que Extradition est le titre 61 et figure au volume 12. Au moyen de ces renseignements, vous pouvez consulter le volume et trouver les renseignements recherchés en utilisant la table des matières.

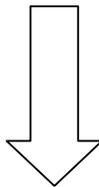
b) Si le sujet est plus précis, par exemple, l'extradition par rapport aux droits de la personne, il est préférable d'utiliser l'*Index*. Sous le titre « Extradition » figure la rubrique « *Charter of Rights* », puis plusieurs sous-rubriques, notamment « *life/liberty/security* 12-61 § 32, 59, 62, 72, 84, 101 ». Cela signifie que les renseignements sur le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité se trouvent aux paragraphes 32, 59, 62, 72, 84 et 101 du titre 61 au volume 12. C'est un mode de recherche très efficace pour trouver un sujet précis.

2) Par loi

Statutes Key* du *Research Guide and Key



Rubriques (par article) avec référence précise



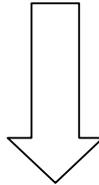
Paragraphe dans le volume

Pour trouver des renseignements sur une loi particulière, consultez le *Statutes Key* du *Research Guide and Key*. Vous y trouverez le nom des lois, les articles traités et le numéro des paragraphes et volumes où il en est question. Au moyen du *Statutes Key*, on peut également chercher directement des renseignements sur un article précis d'une loi.

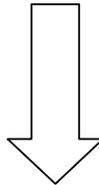
Exemple : Pour trouver des renseignements sur l'article 12 de la *Loi sur l'extradition*, vous devez trouver la loi et l'article dans le *Statutes Key*. Voici ce que l'on y trouve : « S. 12...12-61 § 8, 10, 11 ». Cela signifie que les renseignements pertinents sont aux paragraphes 8, 10 et 11 du titre 61 figurant au volume 12.

3) Par règlement

***Rules and Regulations Key
du Research Guide and Key***



**Rubrique (par règlement, article, alinéa, etc.)
avec référence précise**



Paragraphe dans le volume

La recherche pour trouver des renseignements concernant un règlement se fait de la même façon que pour trouver des renseignements concernant une loi, sauf que vous devez vous servir du *Rules And Regulations Key* du *Research Guide and Key*. En cherchant le règlement en question, vous trouverez la référence dans la forme suivante : volume – titre – paragraphe. Les rubriques dans le *Rules and Regulations Key* sont notamment les articles, les alinéas, les règles, les annexes et les formulaires.

Halsbury's Laws of England

Halsbury's Laws of England est l'encyclopédie juridique principale de l'Angleterre. Contrairement au *CED*, l'encyclopédie *Halsbury's Laws of England* a un plus grand poids devant les tribunaux et est souvent citée¹⁰. L'encyclopédie *Halsbury's Laws of England* n'est pas mise à jour au moyen de feuilles mobiles comme l'est le *CED*. Pour vous assurer que les renseignements trouvés dans cette encyclopédie sont à jour, vous devez consulter les volumes principaux, le *Cumulative Supplement* et le *Noter-up* du *Current Service*. Cette démarche est plus compliquée et prend plus de temps, mais elle est nécessaire pour trouver les modifications apportées au droit.

La 3^e édition de *Halsbury's Laws of England* est toujours utile pour les chercheurs canadiens. Le *Canadian Converter* identifie les liens entre le droit de l'Angleterre et le droit canadien¹¹. Avec cet outil, vous pouvez faire des recherches sur les racines historiques de la common law au Canada. Notons toutefois que la dernière édition du *Canadian Converter* disponible à la BDMB date de 1977. Pour cette raison et puisqu'il s'agit d'une technique de recherche plus avancée, il ne sera pas question du *Canadian Converter* dans le présent document.

Fonction : Donner des renseignements généraux sur le droit anglais.

Emplacement : L'encyclopédie *Halsbury's Laws of England* se trouve au deuxième étage sur les rayons près du laboratoire d'informatique.

Cotes des exemplaires

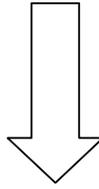
Halsbury's Laws of England (4^e édition)

- Volumes principaux : KD 310 H3 1973 Réf. v. 1.1 – 52
- *Consolidated Tables (Statutes, Statutory Instruments, Precedural materials, European Materials, Treaties and Conventions, Other materials)* : KD 310 H3 1973 Réf v. 53.1-53.2.
- *Consolidated Table of Cases* : KD 310 H3 1973 Réf. v. 54.1 – 54.2
- *Consolidated Index, Words and Phrases*: KD 310 H3 1973 Réf. v. 55 – 57
- *Cumulative Supplement* (2003) : KD 310 H3 1973 Suppl. 2003 Réf. v. 1 – 2
- *Current Service* : KD 310 H3 1973 SERVICE Réf. v. 1 - 2
- *Annual Abridgment* : KD 310 H32 Réf. 1974-2006

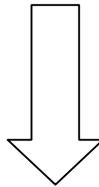
¹⁰ Best, «*Best*», *supra* note 7.

¹¹ Iosipescu, «*Legal*», *supra* note 1 à la p. 81.

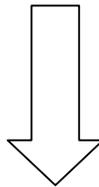
Consolidated Index (ou dos des volumes)



Volumes principaux



Cumulative Supplement (le plus récent)



Noter-up du Current Service

Les étapes de la recherche sont les suivantes :

1. Les sujets des volumes sont imprimés sur le dos de chaque volume. Pour faire une recherche dans un domaine particulier, vous pouvez donc choisir le volume au moyen du titre sur le dos et chercher dans la table des matières. Si vous ne connaissez pas le domaine, vous devez consulter le *Consolidated Index*.

2. Jusqu'ici, la recherche est très similaire à celle du *CED*. Comme nous le mentionnions auparavant, l'encyclopédie *Halsbury's Laws of England* n'est pas mise à jour au moyen de feuilles mobiles comme l'est le *CED*. Pour vous assurer que les renseignements contenus dans le volume principal sont à jour et que le droit en Angleterre n'a pas changé, vous devez consulter le *Cumulative Supplement* le plus récent et le *Current Service*. Dans le *Cumulative Supplement*, vous devez chercher le numéro du paragraphe utilisé dans le volume principal. Dans le *Noter-up du Current Service*, vous devez chercher le volume, le titre et le paragraphe. Le *Noter-up* suit le même ordre que les volumes.

Exemples

1. Pour chercher des renseignements sur l'extradition, vous trouverez ce titre sur le dos du volume 17(2) et dans le *Consolidated Index* : « EXTRADITION. *See also* FUGITIVE OFFENDER *The title* EXTRADITION *is contained in* vol 17(2), *para* 1101 *et seq* », ce qui signifie que les renseignements concernant l'extradition figurent au volume 17(2), au paragraphe 1101 et que le titre « FUGITIVE OFFENDER » traite également du sujet. Les sous-rubriques, qui donnent des références plus précises, sont également indiquées (p. ex.

« human rights-Human Rights Act 1998, effect of, 17(2), 1268 »). Si vous cherchez des renseignements sur l'extradition par rapport aux droits de la personne, l'effet de la loi intitulée *Human Rights Act de 1998* est pertinent et ces renseignements se trouvent au volume 17(2), au paragraphe 1268.

2. En consultant le *Cumulative supplement* de 2003, sous « Extradition », vous voyez que, au paragraphe 1268, il y a un changement. Voici ce que l'on trouve : « **1268 The Human Rights Act 1998**- NOTE 1- Human Rights Act 1998, so far as not already in force, in force on 2 October 2000: SI 2000/1851 ». Cela signifie que la note de bas de page numéro 1 du volume principal n'est plus valide. Les parties de cette loi qui étaient valides lorsque le volume principal a été publié sont en vigueur depuis 2000 grâce au *Statutory Instrument* SI 2000/1851.

3. Dans le cas de la *Human Rights Act*, le droit n'a pas changé depuis la publication du *Cumulative Supplement* de 2003. Les renseignements contenus dans le volume principal et la modification énoncée au *Cumulative Supplement* sont fiables. S'il y avait eu un changement, le *Noter-up* l'indiquerait au moyen d'une note de même type que celle qui figure au *Cumulative Supplement*.

Pour effectuer une recherche exhaustive, il est nécessaire de consulter le *Cumulative Supplement* le plus récent.

Corpus Juris Secundum

Fonction : Donner des renseignements généraux sur le droit des États-Unis.

Emplacement : *Corpus Juris Secundum* se trouve au deuxième étage, au rayon 136 des rayons mobiles, avec les publications américaines.

Cotes des exemplaires

L'encyclopédie *Corpus Juris Secundum* n'a pas de cote. *Abonnement annulé en 2003*

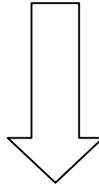
*Le contenu à jour est disponible en ligne sur le site Web de *WestlaweCarswell*.

La collection de la bibliothèque contient ce qui suit :

- Volumes principaux avec mise à jour insérée : plus de 100 volumes
- *General Index* : 5 volumes
- *Table of Cases* : 11 volumes
- *The Table of Laws and Rules* : 1 volume

Les étapes de la recherche sont les suivantes :

List of Titles in Corpus Juris Secundum
(ou titres sur le dos des volumes)



Titles in this Volume

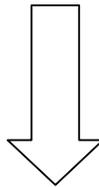
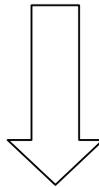


Table des matières du titre



Supplément à la fin du volume

1. Si vous connaissez le sujet de votre recherche, vous pouvez trouver le volume qui traite du titre approprié. Les titres suivent l'ordre alphabétique. Chaque volume contient une *List of Titles in Corpus Juris Secundum*.
2. Après avoir trouvé le volume pertinent, vous devez vous servir de la *List of Titles in Corpus Juris Secundum*, qui se trouve au début du volume, pour trouver le sujet recherché.
3. Juste après le titre, il y a une table des matières. Il est possible de préciser votre recherche au moyen des sous-rubriques qui renvoient à des paragraphes.
4. Après avoir trouvé les renseignements voulus dans le volume, il faut vérifier que ces renseignements sont à jour. À la fin de chaque volume est inséré le *Cumulative Annual Pocket Part*. Il faut y chercher le titre et le paragraphe, pour voir s'il y a eu des changements relatifs à votre sujet de recherche depuis la publication du volume.

Exemples

1. Si vous cherchez « Extradition » dans *Corpus Juris Secundum*, vous trouverez « *Extradition and Detainers* » dans la *List of Titles in Corpus Juris Secundum*, ce qui signifie qu'il y a un titre qui porte sur l'extradition. Le dos du volume 35 indique que ce volume

contient « *Exemptions to False Pretenses* ». On peut donc conclure que le titre recherché est dans ce volume.

2. À la page *Titles in this Volume*, on trouve « Extradition and Detainers [...] 259 », ce qui signifie que le titre commence à la page 259, où se trouve la table des matières du titre.

3. La table des matières indique les rubriques et les sous-rubriques ainsi que les numéros de paragraphes. Comme dans les autres exemples, si vous cherchez des renseignements sur les droits de la personne par rapport à l'extradition, vous trouverez la sous-rubrique « Rights and Liberties of Accused after surrender, §§ 63 – 65 », ce qui signifie que les renseignements voulus se trouvent aux paragraphes 63 à 65.

4. Pour s'assurer que le droit n'a pas changé depuis la publication du volume, il faut chercher le titre, le sujet et le paragraphe dans le *Cumulative Annual Pocket Part*. Après vérification, vous verrez que les paragraphes 63 à 65 sont absents, ce qui veut dire que le droit n'a pas changé jusqu'en 2003.

5. Vous pouvez également chercher le sujet de votre recherche dans le *General Index*. Il faut chercher sous « Extradition », ce qui vous permet de trouver les paragraphes associés à ce titre.

6. Si vous connaissez des décisions qui portent sur votre sujet de recherche, vous pouvez également vous servir de la *Table of cases*.

Les monographies

Éloize

Éloize est le nom du catalogue électronique de la collection des bibliothèques de l'Université de Moncton. Au moyen d'Éloize, vous pouvez chercher des documents, trouver leur emplacement et obtenir des renseignements sur leur disponibilité dans toutes les bibliothèques du réseau de l'Université. Éloize permet de faire plusieurs types de recherche : recherche exacte, recherche avancée, recherche par mots-clés et recherche par cote.

Recherche exacte

La recherche exacte est la recherche la plus courante et la plus simple. Il faut entrer un terme de recherche, préciser la bibliothèque voulue et choisir le champ de recherche (auteur, titre, titre de périodique, sujet ou collection).

Recherche avancée

Avec la recherche avancée, vous pouvez chercher des documents dans une bibliothèque précise ou dans toutes les bibliothèques du réseau de l'Université au moyen d'un, de plusieurs ou de tous les champs de recherche (auteur, titre, titre de périodique, sujet, collection, éditeur, résumé, ISBN ou ISSN). Il est également possible de choisir la langue, le format, le type, la localisation, la date de publication du document et de faire un tri.

Recherche mots-clés

Pour la recherche mots-clés, il faut inscrire un ou plusieurs termes de recherche dans l'espace réservé à cette fin et sélectionner le champ de recherche (tous les champs, auteur, titre, titre de périodique, sujet ou collection) et indiquer la bibliothèque.

Recherche cote

Si vous connaissez la cote de l'ouvrage que vous cherchez, vous pouvez l'inscrire dans l'espace réservé à cette fin, faire le choix de la bibliothèque désirée et le système de classification utilisé dans la bibliothèque choisie.

La classification de la *Library of Congress*

Après avoir trouvé la cote d'un document de la BDMB dans Éloize, vous pouvez aller chercher l'ouvrage sur les rayons du rez-de-chaussée de la bibliothèque. Les monographies sont classées par ordre alphabétique et numérique de cotes. Ces cotes sont affichées sur le côté de chaque rangée de rayons.

Les cotes sont déterminées en fonction de la classification de la *Library of Congress*. Comprendre cette classification peut être très utile. Cela peut faciliter la recherche d'un ou de plusieurs livres sur un sujet général et peut vous permettre de vérifier la nature du livre trouvé. Voici une brève explication de la classification de la *Library of Congress*.

La cote d'un livre est normalement composée de trois à six parties. La première partie est la catégorie qui identifie le sujet général du livre. Le numéro qui suit la catégorie est la sous-catégorie et précise le sujet. La troisième partie représente l'auteur du livre ou la collectivité qui en est l'auteur (p. ex. le gouvernement du Canada). La quatrième partie, le cas échéant, indique l'année de publication, la cinquième partie indique le volume et la sixième partie indique le numéro de l'exemplaire. S'il n'y a pas de volume, le dernier numéro est le numéro de l'exemplaire.

Examinons la cote du livre intitulé *Introduction générale à la common law* : **K 588 P54 2005 ex.2**. La première partie de la cote, « **K** », signifie que le livre porte sur le droit en général. La deuxième partie, « **588** », précise que le livre porte sur la common law. « **P54** »

fait référence à l'auteur, Donald Poirier. « 2005 » est l'année de publication de la troisième édition. Il y a trois exemplaires de cet ouvrage à la BDMB. Le deuxième exemplaire est identifié par « ex.2 » et le troisième par « ex.3 ».

K	Catégorie : <i>Law in general</i> .
588	Sous-catégorie : <i>Common law</i> .
P54	Auteur ou collectivité : Donald Poirier
2005	Année de publication : 2005
ex.2	Exemplaire : deuxième exemplaire

La cote de tous les livres de la BDMB se termine par « DROIT » ou « Réf ». « DROIT » signifie que le livre appartient à la BDMB, porte sur un domaine du droit et que le livre se trouve dans la section des monographies. « RÉF » ou un point rouge signifie que le livre se trouve dans la section Référence.

Si vous avez déjà trouvé un livre sur un sujet et que vous voulez trouver d'autres livres sur le même sujet, vous pouvez vous servir des deux premières parties de la cote. Par exemple, vous savez maintenant que K 588 fera nécessairement partie de la cote d'un livre qui porte sur la common law. C'est donc une bonne idée de vérifier tous les livres dans la même section pour voir s'il y en a d'autres qui seraient utiles à votre recherche. Cette démarche ne remplace pas une recherche dans Éloize; elle la complète. C'est une façon de vous assurer que vous n'avez manqué aucun ouvrage utile dans Éloize qui se trouve à la BDMB.

Avec la cote, il est également possible de vérifier l'origine ou les limites géographiques d'un livre. Comme nous l'avons déjà mentionné, « K » se rapporte au droit général, mais la plupart des livres dans la BDMB tombent dans des sous-catégories plus précises. Par exemple, « KE » se rapporte au droit du Canada, « KD » se rapporte au droit du Royaume-Uni et de l'Irlande, « KU » se rapporte au droit de l'Australie et « KF » se rapporte au droit des États-Unis.

Si vous cherchez des livres portant sur la responsabilité délictuelle, vous pourriez trouver *The Law of Torts* de John Fleming (KU 940 F5 1998) et *La responsabilité civile délictuelle* d'Allan Linden (KE 1232 L52 2001 v.1-2). Ces deux ouvrages peuvent être utiles, mais si votre recherche porte sur le contexte canadien de la responsabilité délictuelle, la cote vous permet de constater que le livre de Linden est plus pertinent. Les lettres « KE » dans la cote de l'ouvrage de Linden vous signalent que le livre porte sur le droit canadien, et les lettres « KU » dans la cote de l'ouvrage de Fleming vous indiquent que le livre porte sur le droit australien.

Toutes les divisions des catégories du droit « K » sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.loc.gov/catdir/cpsol/lcco/>.

Voici certaines sous-catégories pertinentes :

- K : Droit général
- KD à KDK : Droit du Royaume-Uni et de l'Irlande
- KDZ : Droit de l'Amérique du Nord
- KE : Droit du Canada
- KF : Droit des États-Unis
- KU : Droit de l'Australie
- KE 625 : Droit des biens au Canada

KD 828 : Droit des biens en Angleterre
KF 566 : Droit des biens aux États-Unis
KE 1232 : La responsabilité délictuelle au Canada
KD 1949 : La responsabilité délictuelle en Angleterre
KF 1246 : La responsabilité délictuelle aux États-Unis
KE 8801 : Droit pénal au Canada
KD 7960 : Droit pénal en Angleterre
KF 9201 : Droit pénal aux États-Unis
KE 4125 : Droit constitutionnel au Canada
KD 3930 : Droit constitutionnel en Angleterre
KF 4501 : Droit constitutionnel aux États-Unis
KE 850 : Obligations contractuelles au Canada
KD 1554 : Obligations contractuelles en Angleterre
KF 801 : Obligations contractuelles aux États-Unis

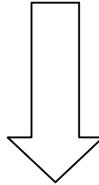
Les nombreux plans de cours en droit, disponibles au comptoir de prêt pour l'année universitaire en cours, contiennent des bibliographies par sujet. Ces bibliographies servent d'outil de recherche et sont très utiles.

Les périodiques

La présente section explique comment trouver les articles de périodiques. Habituellement, les articles de périodique sont plus à jour que les monographies et les autres sources de droit. Pour accéder aux périodiques, vous devez trouver la référence, puis trouver l'article auquel il se rapporte.

Les étapes de la recherche sont les suivantes :

Trouver la référence



Trouver le périodique

Trouver la référence

Il y a plusieurs façons de trouver une référence. Vous pouvez trouver des références dans les notes de bas de page d'un article ou d'une monographie, dans les plans de cours, dans la présentation de la matière en classe ou au moyen du *Canadian Abridgment*. La façon la plus directe de trouver une référence est de consulter un index des périodiques qui donne des listes de références classées par sujet (Index analytique), par auteur (Index des auteurs), par arrêt (Table de jurisprudence) ou par loi (Table de législation). Ces index peuvent être en format papier ou électronique.

Les index disponibles à la BDMB en format papier sont l'*Index à la documentation juridique au Canada*, l'*Index to Periodical Articles Related to Law*, l'*Index to Foreign Legal Periodicals*, le *Current Law Index*, l'*Index to Legal Periodicals and Books* et l'*Index to Canadian Legal Periodical Literature*. Les index en format électronique sont *LegalTrac* et *HeinOnline*. Ces index ne couvrent pas nécessairement les mêmes périodes. Le tableau suivant donne des renseignements pertinents à propos de ces index.

Tableau des Index des périodiques

TITRE	EMPLACEMENT	FORMAT	TYPE DE RECHERCHE DISPONIBLE	PERIODE COUVERTE
<i>Index à la documentation juridique au Canada</i>	sur les demi-rayons du rez-de-chaussée, avec le <i>Canadian Abridgment</i>	Papier	par sujet par auteur par jurisprudence par loi recension de littérature	1956 -
<i>Index to Periodical Articles Related to Law</i>	sur les demi-rayons du deuxième étage, près des fenêtres	Papier	par sujet par auteur	1958 à 2003
<i>Index to Foreign Legal Periodicals</i>	sur les demi-rayons du deuxième étage, près des fenêtres	Papier	par sujet par auteur par lieu géographique recension de littérature	1960 -
<i>Current Law Index</i>	sur les demi-rayons du deuxième étage, près des fenêtres	Papier	par sujet par auteur par arrêt par loi ¹²	1980 à 1997
<i>Index to Legal Periodicals and Books</i>	sur les demi-rayons du deuxième étage, près des fenêtres	Papier	par sujet par auteur par arrêt ¹³	1926 -
<i>Index to Canadian Legal Periodical Literature</i>	sur les demi-rayons du deuxième étage, près des fenêtres	Papier	par sujet par auteur ¹⁴ par titre par arrêt recension de littérature	1961 -
<i>LegalTrac</i>	lien sur la page d'accueil de la BDMB	électronique	plusieurs façons, notamment : par auteur par sujet par mot-clé par titre	1980 -
<i>HeinOnline</i>	lien sur la page d'accueil de la BDMB	électronique	plusieurs façons, notamment : par collection par sujet par mot-clé par titre	trois siècles de périodiques ¹⁵

¹² *Current Law Index* est devenu un index uniquement analytique (par auteur).

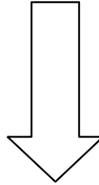
¹³ *Index to Legal Periodicals and Books* est devenu le seul index qui est une combinaison de recherche analytique et par auteur.

¹⁴ Dans *Index to Canadian Legal Periodical Literature*, *Author Index* est devenu *Author and Title Index*.

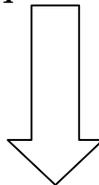
¹⁵ *HeinOnline* est beaucoup plus qu'un index de périodiques donnant des citations. Cet outil présente des textes intégraux comme résultat d'une recherche.

Les étapes de la recherche sont les suivantes :

***The Canadian Abridgment, second edition :
Index to Canadian legal literature
(Volumes principaux)***



Index à la documentation juridique au Canada (IDJC) et suppléments



***Documentation juridique au Canada (Canadian Current Law)
(selon le type de recherche)***

Avant de faire une recherche dans l'index, il faut identifier les sujets de votre recherche. Il est utile de bien délimiter le sujet et de créer une liste de mots-clés.

Trouver l'article avec la référence

Après avoir trouvé une référence, vous devez chercher l'article, soit en version électronique, soit en version papier.

La référence contient tous les renseignements nécessaires pour trouver l'article. La forme de la référence varie, mais en général elle indique l'auteur, le titre de l'article, l'année de publication, le volume, le titre du périodique et la première page (ou les pages) de l'article.

Les références dans l'*IDJC* ne suivent pas la forme préconisée dans le *Manuel canadien de la référence juridique*, qui est d'usage obligatoire à la Faculté de droit. Voici la différence.

Selon l'*IDJC*, une référence prend la forme suivante :

Étudier et enseigner le droit: hier, aujourd'hui et demain, par Pierre Foucher. (2005) 6 R.C.L.F. 209-248.

Titre de l'article : Étudier et enseigner le droit: hier, aujourd'hui et demain

Auteur : Pierre Foucher

Année de publication : 2005

Volume : 6

Périodique : R.C.L.F. (Revue de la common law en français)

Pages : 209 à 248

La même référence selon le *Manuel canadien de la référence juridique* est ainsi rédigée :

Pierre Foucher, « Étudier et enseigner le droit: hier, aujourd'hui et demain » (2005)
6 R.C.L.F. 209.

Auteur : Pierre Foucher

Titre : Étudier et enseigner le droit: hier, aujourd'hui et demain

Année de publication : 2005

Volume : 6

Périodique : R.C.L.F. (Revue de la common law en français)

Première page de l'article : 209

Si vous cherchez la version papier d'un article, vous devez identifier le périodique au moyen de l'abréviation contenue dans la référence, puis déterminer si la BDMB y est abonnée.

L'index utilisé devrait contenir une table indiquant le nom intégral des périodiques. Pour l'*IDJC*, cette table s'appelle « Périodiques indexés » et, dans la *Documentation juridique au Canada (Canadian Current Law)*, il s'agit de la « Table des périodiques indexés ».

Pour vérifier si la BDMB est abonnée au périodique recherché, vous pouvez consulter la *Liste des périodiques disponibles à la Bibliothèque de droit Michel-Bastarache* (livre gris au comptoir de prêt et sur les tables près des escaliers sur chaque étage). Cette liste est aussi disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.umoncton.ca/droit/bibliotheque/documents/PERIODIQUE.pdf>

Il existe aussi une liste alphabétique des périodiques par abréviation ou par titre (livre bleu). Il est possible de trouver la version intégrale des articles en ligne au moyen des références.

L'Index à la documentation juridique au Canada (IDJC)

L'*Index à la documentation juridique au Canada (IDJC)* est l'index le plus utilisé. Il fait partie du *Canadian Abridgment* et est mis à jour au moyen de suppléments et de numéros mensuels. Pour l'utiliser, il faut suivre une procédure similaire à celle d'une recherche dans *Words & Phrases* : volume principal, suppléments et numéros mensuels.

Fonction : Donner les références des articles par sujet, par auteur, par jurisprudence, par loi et par chroniques bibliographiques.

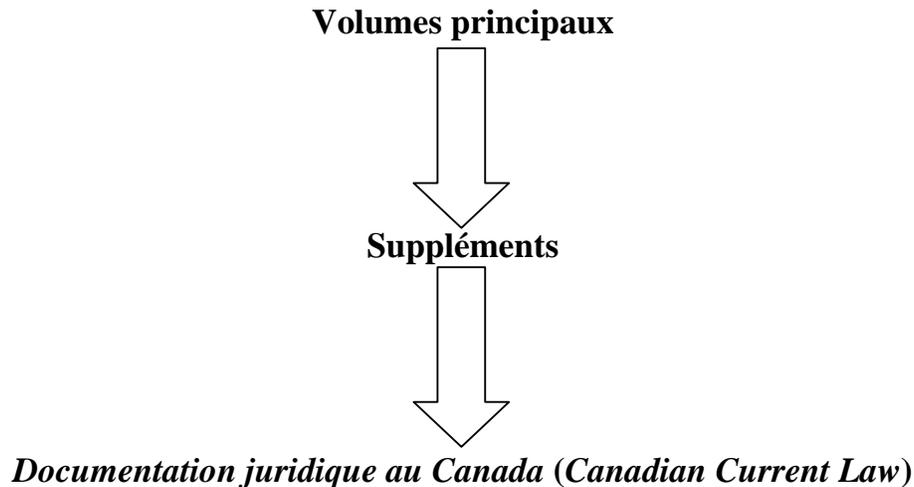
Emplacement : L'*Index à la documentation juridique au Canada* se trouve sur les demi-rayons, avec le *Canadian Abridgment*.

Cotes des exemplaires

Volumes principaux (2^e édition) : KE 173 C38 1981 Réf. v. 1-3

Volumes principaux (3^e édition) : KE 173 C38 1985-2000 Réf. v. 1-12

Les étapes de la recherche sont les suivantes :



Par sujet

1. Cherchez le sujet par ordre alphabétique pour trouver les références pertinentes. Pour une recherche plus approfondie, il serait bon de chercher les sujets dans l'index en français et en anglais.
2. Faites la même recherche dans le supplément qui correspond au volume principal pour voir s'il y a d'autres références à jour sur le sujet qui ne sont pas dans le volume principal.
3. Faites la même recherche dans les volumes de la *Documentation juridique au Canada (Canadian Current Law)* pour trouver des références plus à jour. Ces fascicules sont publiés huit fois par année. Il faut chercher le sujet dans chaque volume depuis la date indiquée dans le supplément.

Exemple : La nature du sujet de la recherche a un effet sur la démarche qu'il faut choisir. Si vous voulez trouver des articles sur un sujet général ou sur un principe de droit (p. ex. la négligence médicale ou la copropriété), vous devez suivre les trois étapes susmentionnées (volumes principaux, suppléments et *Documentation juridique au Canada (Canadian Current Law)*).

Si le sujet est plus précis (p. ex. le droit par rapport au terrorisme depuis le 11 septembre 2001), la démarche est différente. Puisque les articles recherchés auront nécessairement été rédigés en 2001 ou après et que les volumes principaux ne couvrent que la période allant jusqu'à l'an 2000, il n'est pas nécessaire de chercher dans les volumes principaux. Dans les suppléments, on découvre que l'index a une nouvelle rubrique « Attentats du 11 septembre 2001, États-Unis ». Sous cette rubrique, on trouve 17 références. Dans la *Documentation juridique au Canada*, cette rubrique ne figure pas dans tous les fascicules. Il y a des références pertinentes sous cette rubrique là où elle apparaît, mais les références peuvent être sous d'autres rubriques (comme « terrorisme »).